

A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE
SCOP SAS à capital variable
17, avenue d'Italie – Le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU
RCS Vienne 495 204 125 00027

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 juin 2025
sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt juin à neuf heures, les associés de la société A Deux et Plus Entreprendre, société coopérative et participative, SAS, à capital variable, se sont réunis à la Grande Salle Banalisée - 35, boulevard de Champaret à Bourgoin Jallieu 38300 sur convocation régulière de la présidence faite conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire d'autres associés. Les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Madame Sylvie MERG préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La présidence de séance constate que la feuille de présence fait ressortir que les associés présents ou, le cas échéant, représentés, possèdent 3 675 parts sociales auxquelles sont rattachés 34 voix, sur un total de 4 090 parts sociales auxquelles sont rattachées 34 voix.

Les conditions de quorum nécessaires à l'adoption à la majorité Mixte de chacune des résolutions figurant à l'ordre du jour étant réunies, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

M. François PICCON - Commissaire aux comptes TSARAP, commissaire aux comptes titulaire de la société, a été régulièrement informée de la présente consultation et est également présent à l'assemblée.

Assistent en outre à l'assemblée :

- Mme Fabienne CROZIER Déléguée URSCOP
- M. Sylvain DE BONI – Représentant Cabinet comptable SADEC
- Mme Joëlle GAUDIN – Salariée A Deux et Plus Entreprendre
- Les salariés candidat au sociétariat :

La présidence de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Puis la présidente rappelle l'ordre du jour, à savoir :

Assemblée Générale Ordinaire :

- - Admission d'associés/Démission d'associés-Perte de la qualité d'associé depuis la clôture du 31/12/2024
- - Audition du rapport d'activité de la Présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- - Audition du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
- - Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions article L 227-10
- - Audition du rapport de révision coopérative
- - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la présidence
- - Affectation du résultat
- - Calcul de la valeur de remboursement des parts sociales
- - Remboursement Capital associés (Départ lors de la précédente AG)
- - Renouvellement et Election des administrateurs
- - Actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs salariés et les Ressources à affecter à cet effet
- - Détermination des assiettes, des taux et des montants de la contribution coopérative
- - Délégation de pouvoirs en vue des formalités
- - Questions diverses.

Puis, la présidence de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale :

- Récépissé des envois des convocations
- Registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée
- Documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2024
- Rapport d'activité de la présidence.
- Rapport spécial et rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
- Projet de résolutions.

La présidence de séance déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires et les dispositions statutaires ont été adressés ou tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais prescrits.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

La présidence de séance déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} RESOLUTION – Admission d'associé-e-s

Après avoir entendu le rapport d'activité de la présidence, l'assemblée des associés réunie en sa forme ordinaire décide, en application de l'article 15.1 des statuts l'admission comme associées de

DE SAINT STEBAN Clémence	2 parts	40 €
JUST Valérie	5 parts	100 €
REY Karine	1 part	20 €
RIGAUDIER Stéphane	30 parts	600 €

L'assemblée invite Mme DE ST STEBAN, Mme JUST, Mme REY, M. RIGAUDIER (ou leur représentant) à signer la feuille de présence et à prendre part au vote dès la prochaine résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (26 voix)
(26 associés Présents ou représentés sur 34 associés)

2^{ème} RESOLUTION – Renouvellement de membre du conseil d'administration et Nomination de deux nouveaux administrateurs.

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de :

- M. Simon CADOT, domicilié – Impasse du Pré Brandon - 01470 BENONCES
- Mme Virginie MONNERET, domiciliée - 5 Place de l'Eglise - 38090 VAULX MILIEU

Ont été tiré au sort comme administrateurs sortants, et ils candidatent à nouveau pour le poste d'administrateur pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Par ailleurs, nous vous proposons de nommer deux nouvelles administratrices :

- Mme Stéphanie BERT, domiciliée - 80 Rue du Midi – 38290 LA VERPILLIERE
- Mme Karine REY, domiciliée - 32 Rue des Lucioles – 38110 LA TOUR DU PIN

Mesdames Stéphanie BERT et Karine REY, candidatent pour le poste d'administrateur pour une période de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027

Cette résolution, mise aux voix à bulletin secret, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

3^{ème} RESOLUTION – Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, après avoir entendu le rapport d'activité du conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024, le bilan et le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 224 quater du CGI.

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.

Elle donne en outre quitus à la présidence de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)

(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

4^{ème} RESOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 8 404,93 euros, la présidence vous propose d'affecter le résultat de l'exercice écoulé

Bénéfice net comptable de l'exercice	8 405,00 €	
Report à nouveau comptable déficitaire	2 577,19 €	
Montant du bénéfice répartissable	5 827,81 €	
Réserves :		
Réserve légale	874,17 €	15 %
Fonds de développement	3 030,46 €	52 %
Part travail	1 923,18 €	33 %

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
Clos en 2021	4 272,24 € soit 1,24€ par part
Clos en 2022	Pas de dividendes
Clos en 2023	Pas de dividendes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)

(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

5^{ème} RESOLUTION - Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE prend acte de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions passées dans la cadre de l'article L. 227-10 du nouveau Code de Commerce et approuvent les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)

(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

6^{ème} RESOLUTION – Valeur de remboursement de la part sociale et décision de remboursement des associés sortants

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de présidence et compte tenu de la situation nette de la société après imputation des pertes conformément aux dispositions statutaires,

constate que la valeur de remboursement de la part sociale de l'exercice clos le 31/12/2024 s'établit à 20€.

DE FRANCESCO Laurence	PERTE Qualité associé	Départ 30/11/2024	(Capital 1 680 €)
LANFRAY Philippe	PERTE Qualité associé	Départ 31/12/2024	(Capital 1 860 €)
LIMAUX Elisabeth	PERTE Qualité associé	Départ 31/08/2024	(Capital 640 €)
MOHR Maïa	PERTE Qualité associé	Départ 31/08/2024	(Capital 40 €)
MONNEL Delphine	PERTE Qualité associé	Départ 31/10/2024	(Capital 580 €)
PAYEN Francis	PERTE Qualité associé	Départ 31/07/2024	(Capital 800 €)
SILBERMANN Jean Marc	PERTE Qualité associé	Départ 31/12/2024	(Capital 620 €)

L'assemblée décide de procéder au remboursement de ces associés immédiatement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

7^{ème} RESOLUTION – Actions d'accompagnement et services mutualisés

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, en application de l'article 19 des statuts, approuve les actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs définies comme :

- la mutualisation de la structure juridique ;
- la gestion administrative, comptable, financière, sociale, fiscale de l'activité ;
- la gestion du statut social de l'entrepreneur ;
- l'appui au développement de l'activité ;
- la mise en réseau des entrepreneurs.

La nature des services est différenciée selon le statut de l'entrepreneur.

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources humaines affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées :

- de deux personnes dédiées à l'accompagnement et à la gestion de la coopérative et des comptes des entrepreneurs
- d'une personne dédiée à l'administration

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources matérielles affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées d'un local

- adapté aux besoins de l'administration et de la gestion des activités des entrepreneurs, équipé du matériel et du mobilier nécessaire ;
- permettant l'accueil des porteurs de projet ;
- donnant accès aux entrepreneurs aux bureaux, salles de réunion et matériels bureautiques et de communication.

Par ailleurs la coopérative est dotée d'un outil de gestion (LOUTY) accessible via internet par l'ensemble des entrepreneurs.

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources financières affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées par la contribution mutuelle de gestion, dont les modalités de calcul sont précisées par la résolution suivante.

- le mécanisme de répartition des charges mutualisées est le suivant :
 - 20 € par mois au titre de la mutualisation de la couverture en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités hors BTP et
 - 40 € par mois RCP Décennale par mois pour les activités BTP + 1,5 % du CA HT
 - 1,46 % par mois / an au titre de la cotisation accident du travail

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

8ème RESOLUTION – Contribution coopérative

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, en application de l'article 20 des statuts, décide que la contribution mutuelle de gestion est calculée chaque mois sur le montant des produits HT de l'activité, définie comme la facturation H.T. effectuée auprès des clients

Total du chiffre d'affaire H.T. annuel facturé	Contribution Coopérative
De 0 à 75 000 €	10 %
De 75 001 à 125 000 €	8 %
De 125 001 à 150 000 €	7 %
A partir de 150 001 €	6 %
Contribution Coopérative minimum de 40 € mensuel par prélèvement automatique	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

9ème RESOLUTION – Conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle et conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n°78-763 du 19 juillet 1978, constate que la Société comporte plus de vingt associés.

Suite à l'AGE du 8 décembre 2022, l'assemblée générale a constaté qu'aucun associé ne s'est porté candidat aux élections des membres du conseil de surveillance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

10ème RESOLUTION - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés Présents ou représentés sur 38 associés)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 55 et il est dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

A Deux & Plus Entreprendre
17, avenue d'Italie – Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU
Tél. : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com
C.A.E. / SAS Scop
Siret 495 204 425 – APE 7022Z
A Deux & Plus Bât – APE 4120A
N° TVA : FR 80 495204125
Sylvie MERG

SAS A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

Exercice clos le 31/12/2024

SAS A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

17 AVENUE D'ITALIE
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

A Deux & Plus Entreprendre

17, avenue d'Italie - Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU

Tél. : 04 74 28 54 31

contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com

C.A.E. / SAS Scop

SIRET 405 004 426 - APE 7022Z

A Deux & Plus Bât - APE 4120A

N° TVA : FR 62 495204125

Sylvie MERG



SADEC AKELYS

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SELAS SADEC AKELYS 17, avenue d'Italie Le Transalpin 38300 BOURGOIN-JALLIEU

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10

Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07

SELAS au capital de 4 000 000 Euros - RCS Paris B 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 41 351 461 694

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	190,00		190,00	0,01		
Fonds commercial	1 000,00		1 000,00	0,08	1 000,00	0,09
Autres immobilisations incorporelles	2 199,95	2 199,95			733,31	0,07
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	87 120,37	56 110,27	31 010,10	2,43	26 943,71	2,53
Autres immobilisations corporelles	111 136,46	83 167,88	27 968,58	2,19	31 844,30	2,98
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	12 839,50		12 839,50	1,01	12 656,50	1,19
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 112,50		9 112,50	0,71	9 004,50	0,84
TOTAL (I)	223 598,78	141 478,10	82 120,68	6,43	82 182,32	7,70
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	33 289,06		33 289,06	2,61	36 515,74	3,42
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	37 090,79		37 090,79	2,90	9 958,13	0,93
Avances & acomptes versés sur commandes	8 161,30		8 161,30	0,64		
Clients et comptes rattachés	366 892,00	14 425,28	352 466,72	27,60	269 484,98	25,26
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	20 906,85		20 906,85	1,64	22 134,91	2,07
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 841,94		5 841,94	0,46	1 601,36	0,15
. Autres	154 124,01		154 124,01	12,07	152 541,07	14,30
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	579 308,38		579 308,38	45,37	487 713,07	45,71
Charges constatées d'avance	3 650,00		3 650,00	0,29	4 728,60	0,44
TOTAL (II)	1 209 264,33	14 425,28	1 194 839,05	93,57	984 677,86	92,30
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 432 863,11	155 903,38	1 276 959,73	100,00	1 066 860,18	100,00

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 81 800,00)	81 800,00	6,41	75 400,00	7,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 586,52	0,28	3 586,52	0,34
Réserves statutaires ou contractuelles	29 311,99	2,30	29 311,99	2,75
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 577,29	-0,19	-471,86	-0,03
Résultat de l'exercice	8 404,93	0,66	-2 105,43	-0,19
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	120 526,15	9,44	105 721,22	9,91
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	160 508,68	12,57	153 400,99	14,38
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	181 464,78	14,21	120 275,92	11,27
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	491 020,16	38,45	348 136,76	32,63
. Organismes sociaux	132 977,97	10,41	152 649,05	14,31
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	69 419,67	5,44	61 848,78	5,80
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 095,61	0,63	5 851,19	0,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	85 399,27	6,69	85 083,98	7,98
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	27 547,44	2,16	33 892,29	3,18
TOTAL (IV)	1 156 433,58	90,56	961 138,96	90,09
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 276 959,73	100,00	1 066 860,18	100,00

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	171 878,85		171 878,85	6,72	41 369,85	1,94	130 509	315,48	
Production vendue biens	258 524,80		258 524,80	10,11	159 536,41	7,47	98 988	62,05	
Production vendue services	2 103 478,25	22 531,00	2 126 009,25	83,16	1 934 659,21	90,59	191 350	9,89	
Chiffres d'Affaires Nets	2 533 881,90	22 531,00	2 556 412,90	100,00	2 135 565,47	100,00	420 847	19,71	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			96 329,00	3,77	90 320,00	4,23	6 009	6,85	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			43 114,45	1,69	166 085,90	7,78	-122 971	-74,03	
Autres produits			1 192,40	0,05	543,85	0,03	649	119,52	
Total des produits d'exploitation (I)			2 697 048,75	105,50	2 392 515,22	112,03	304 533	12,73	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			76 992,14	3,01	16 528,11	0,77	60 464	385,83	
Variation de stock (marchandises)			-27 132,66	-1,05	4 390,85	0,21	-31 522	-718,03	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			359 368,03	14,06	283 731,05	13,29	75 637	26,66	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			3 226,68	0,13	7 578,22	0,35	-4 352	-57,42	
Autres achats et charges externes			708 117,82	27,70	556 235,56	26,05	151 882	27,31	
Impôts, taxes et versements assimilés			29 479,00	1,15	24 718,80	1,16	4 761	19,26	
Salaires et traitements			1 191 550,73	46,61	1 075 858,92	50,38	115 692	10,75	
Charges sociales			351 243,81	13,74	426 898,20	19,99	-75 655	-17,71	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			23 977,12	0,94	27 210,99	1,27	-3 233	-11,87	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant					31 416,63	1,47	-31 416	-100,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			36 378,20	1,42	17 192,69	0,81	19 186	111,60	
Total des charges d'exploitation (II)			2 753 200,87	107,70	2 471 760,02	115,74	281 440	11,39	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-56 152,12	-2,19	-79 244,80	-3,70	23 092	29,14	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			386,50	0,02	212,50	0,01	174	82,08	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			6 237,34	0,24	4 990,40	0,23	1 247	24,99	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			6 623,84	0,26	5 202,90	0,24	1 421	27,32	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			6 623,84	0,26	5 202,90	0,24	1 421	27,32	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-49 528,28	-1,93	-74 041,90	-3,46	24 513	33,11	

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57 687,62	2,26	70 859,61	3,32	-13 172	-18,58
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 433,39	0,10	3 242,95	0,15	-809	-24,94
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	60 121,01	2,35	74 102,56	3,47	-13 981	-18,86
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70,00	0,00			70	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 117,80	0,08	2 166,09	0,10	-49	-2,25
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 187,80	0,09	2 166,09	0,10	21	0,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	57 933,21	2,27	71 936,47	3,37	-14 003	-19,46
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 763 793,60	108,11	2 471 820,68	115,75	291 973	11,81
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 755 388,67	107,78	2 473 926,11	115,84	281 462	11,36
RÉSULTAT NET	8 404,93	0,33	-2 105,43	-0,09	10 509	499,24
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	16 036,14	0,63	14 303,32	0,67	1 733	12,12
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 276 959,73 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 404,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Pour les entrepreneurs en perte, des abandons de créances sont constatés (à condition d'avoir une créance, note de dépenses non remboursée par exemple). Pour les entrepreneurs concernés, une reconnaissance de dettes, avec clause de « retour à meilleure fortune », a été signée autorisant la compensation de la dette par la créance certaine et liquide que l'entrepreneur détient sur son activité. Le montant abandonné au 31/12/2024 est comptabilisé dans un compte de produit exceptionnel (771800) pour 57 617 euros. » .

Certaines activités de la coopérative ont provisoirement dégagé, à la clôture de cet exercice, des résultats déficitaires. Le mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'une activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ce déficit.

En conséquence, par dérogation au principe comptable d'indépendance des exercices et pour conserver l'image fidèle des comptes, les résultats déficitaires dont il est fortement probable qu'ils seront récupérés au cours du prochain exercice, sont assimilés à des salaires constatés d'avance et ont été comptabilisés à l'actif du bilan au compte 428710 pour un montant de 20 866 euros par le crédit du compte "transfert de charges" (79171).

Cette étape intervient après les abandons de créance effectués.

La subvention FSE/REGION 2024 a été comptabilisée à hauteur de 85% du montant notifié compte tenu notamment de l'absence de convention signée au 31/12/2024, soit 86 261 euros présents dans le compte 741000.

La subvention FSE/REGION 2023 n'ayant pas été intégralement perçue sur l'exercice 2024, elle reste comptabilisée en créances (compte 441) à hauteur de 70 926 euros. Le règlement devrait intervenir sur l'exercice 2025.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 000		1 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 000		1 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 223 599

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 200	190		3 390
Immobilisations corporelles	188 971	25 552	16 266	198 257
Immobilisations financières	21 661	291		21 952
TOTAL	213 832	26 033	16 266	223 599

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 141 478

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 467	733		2 200
Immobilisations corporelles	130 183	23 244	14 149	139 278
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	131 650	23 977	14 149	141 478

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	190	0	190	Non amortiss.
Fonds commercial	1 000	0	1 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorp	2 200	2 200	0	3 ans
Materiel industriel	87 120	56 110	31 010	de 4 à 5 ans
Agencement amenag. constructions	27 701	12 438	15 263	10 ans
Materiel de transport	42 795	41 742	1 053	de 1 à 5 ans
Materiel de bureau et inform.	32 344	23 039	9 305	3 ans
Mobilier	8 297	5 950	2 348	de 10 à 20 ans
TOTAL	201 647	141 478	60 169	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 560 527**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 113		9 113
Actif circulant & charges d'avance	551 415	551 415	
TOTAL	560 527	551 415	9 113

3.4 - Provisions pour dépréciation = 14 425

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	45 842		31 417		14 425
Comptes financiers					
Total	45 842		31 417		14 425

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 25 357

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 866
Disponibilités	4 491
TOTAL	25 357

3.6 - Charges constatées d'avance = 3 650

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 81 800

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3770	20,00	75 400
Titres émis ou variation du nominal	320	20,00	6 400
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4090	20,00	81 800

4.2 - Etat des dettes = 1 156 434

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	160 509	160 509		
Fournisseurs	181 465	181 465		
Dettes fiscales & sociales	701 513	701 513		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	85 399	85 399		
Produits constatés d'avance	27 547	27 547		
TOTAL	1 156 434	1 156 434		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 566 371

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 775
Dettes fiscales & sociales	559 595
Autres dettes	
TOTAL	566 371

4.4 - Produits constatés d'avance = 27 547

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 225
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	5 225

6.3 - Engagements donnés = 34 497

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	34 497
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	34 497

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		14 585		14 585
Montants de l'exercice		16 036		16 036
Sous-total		30 621		30 621

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		9 545		9 545
Entre 1 et 5 ans		24 408		24 408
A plus de 5 ans				
Sous-total		33 953		33 953

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		544		544
A plus de 5 ans				
Sous-total		544		544

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		65 118		65 118

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 25 357

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	20 866
Trop paye cape a reporter(428710)	20 866
Disponibilités :	4 491
Interets a recevoir(518700)	4 491
TOTAL	25 357

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 650

Charges constatées d'avance	Montant
Frais déplacements d'avance(486625)	850
Tickets restos d'avance(486647)	2 800
TOTAL	3 650

8.3 - Charges à payer = 566 371

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 775
Frss factures non parvenus(408102)	6 775
Dettes fiscales et sociales :	559 595
Dettes prov. pour congés a pay(428200)	65 709
Salaires a payer(428600)	145 722
Interessement a payer(428610)	70 371
Remuneration a reporter(428620)	209 218
Charge sociales / c.payés(438200)	18 505
Charges / salaires a payer(438600)	34 437
Taxe formation a payer(438620)	292
Adessat(438621)	139
Taxe apprentissage a payer(438630)	2 247
Csg et forfait social sur interresse(438660)	7 559
Taxe sur les salaires a payer(448600)	5 396
TOTAL	566 371

8.4 - Produits constatés d'avance = 27 547

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatees d'avance(487000)	27 547
TOTAL	27 547

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

A Deux & Plus Entreprendre
17, avenue d'Italie - Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU

Tél : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com

C.A.E. / SAS Scop
SIRET 504 406 75222
A Deux & Plus SAS - APE 4720A
N° TVA : FR 62 495204129
Sylvie MERG

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE
31/12/2024**

**A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE
SAS**

A Deux & Plus Entreprendre
17, avenue d'Italie - Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JAILIEU

Tél. : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com

C.A.E. / SAS Scop
Siret : 825 204 125 - APE 7022Z
A Deux & Plus SAS - APE 4120A
N° TVA : FR 83 495204 125
Sylvie MERG

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518

A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE

17 avenue d'Italie
38300 Bourgoin-Jallieu

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2024

A l'Assemblée Générale de la SAS A DEUX ET PLUS
ENTREPRENDRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne le suivi des résultats analytiques des activités de chaque entrepreneur salarié et sous statut CAPE au sein de la coopérative d'activité et d'emploi.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poisy, le 05/06/2025

Pour TSARAP EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

François PICCON
Commissaire aux Comptes

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	190,00		190,00	0,01		
Fonds commercial	1 000,00		1 000,00	0,08	1 000,00	0,09
Autres immobilisations incorporelles	2 199,95	2 199,95			733,31	0,07
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	87 120,37	56 110,27	31 010,10	2,43	26 943,71	2,53
Autres immobilisations corporelles	111 136,46	83 167,88	27 968,58	2,19	31 844,30	2,98
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	12 839,50		12 839,50	1,01	12 656,50	1,19
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 112,50		9 112,50	0,71	9 004,50	0,84
TOTAL (I)	223 598,78	141 478,10	82 120,68	6,43	82 182,32	7,70
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	33 289,06		33 289,06	2,61	36 515,74	3,42
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	37 090,79		37 090,79	2,90	9 958,13	0,93
Avances & acomptes versés sur commandes	8 161,30		8 161,30	0,64		
Clients et comptes rattachés	366 892,00	14 425,28	352 466,72	27,60	269 484,98	25,26
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	20 906,85		20 906,85	1,64	22 134,91	2,07
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 841,94		5 841,94	0,46	1 601,36	0,15
. Autres	154 124,01		154 124,01	12,07	152 541,07	14,30
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	579 308,38		579 308,38	45,37	487 713,07	45,71
Charges constatées d'avance	3 650,00		3 650,00	0,29	4 728,60	0,44
TOTAL (II)	1 209 264,33	14 425,28	1 194 839,05	93,57	984 677,86	92,30
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 432 863,11	155 903,38	1 276 959,73	100,00	1 066 860,18	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 81 800,00)	81 800,00	6,41	75 400,00	7,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 586,52	0,28	3 586,52	0,34
Réserves statutaires ou contractuelles	29 311,99	2,30	29 311,99	2,75
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 577,29	-0,19	-471,86	-0,03
Résultat de l'exercice	8 404,93	0,66	-2 105,43	-0,19
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	120 526,15	9,44	105 721,22	9,91
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	160 508,68	12,57	153 400,99	14,38
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	181 464,78	14,21	120 275,92	11,27
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	491 020,16	38,45	348 136,76	32,63
. Organismes sociaux	132 977,97	10,41	152 649,05	14,31
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	69 419,67	5,44	61 848,78	5,80
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 095,61	0,63	5 851,19	0,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	85 399,27	6,69	85 083,98	7,98
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	27 547,44	2,16	33 892,29	3,18
TOTAL (IV)	1 156 433,58	90,56	961 138,96	90,09
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 276 959,73	100,00	1 066 860,18	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	171 878,85		171 878,85	6,72	41 369,85	1,94	130 509	315,48
Production vendue biens	258 524,80		258 524,80	10,11	159 536,41	7,47	98 988	62,05
Production vendue services	2 103 478,25	22 531,00	2 126 009,25	83,16	1 934 659,21	90,59	191 350	9,89
Chiffres d'Affaires Nets	2 533 881,90	22 531,00	2 556 412,90	100,00	2 135 565,47	100,00	420 847	19,71
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			96 329,00	3,77	90 320,00	4,23	6 009	6,65
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			43 114,45	1,69	166 085,90	7,78	-122 971	-74,03
Autres produits			1 192,40	0,05	543,85	0,03	649	119,52
Total des produits d'exploitation (I)			2 697 048,75	105,50	2 392 515,22	112,03	304 533	12,73
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			76 992,14	3,01	16 528,11	0,77	60 464	365,83
Variation de stock (marchandises)			-27 132,66	-1,05	4 390,85	0,21	-31 522	-718,03
Achats de matières premières et autres approvisionnements			359 368,03	14,06	283 731,05	13,29	75 637	26,66
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			3 226,68	0,13	7 578,22	0,35	-4 352	-57,42
Autres achats et charges externes			708 117,82	27,70	556 235,56	26,05	151 882	27,31
Impôts, taxes et versements assimilés			29 479,00	1,15	24 718,80	1,16	4 761	19,26
Salaires et traitements			1 191 550,73	46,61	1 075 858,92	50,38	115 692	10,75
Charges sociales			351 243,81	13,74	426 898,20	19,99	-75 655	-17,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			23 977,12	0,94	27 210,99	1,27	-3 233	-11,87
Dotations aux provisions sur immobilisations					31 416,63	1,47	-31 416	-100,00
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			36 378,20	1,42	17 192,69	0,81	19 186	111,60
Total des charges d'exploitation (II)			2 753 200,87	107,70	2 471 760,02	115,74	281 440	11,39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-56 152,12	-2,19	-79 244,80	-3,70	23 092	29,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			386,50	0,02	212,50	0,01	174	82,08
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			6 237,34	0,24	4 990,40	0,23	1 247	24,99
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			6 623,84	0,26	5 202,90	0,24	1 421	27,32
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			6 623,84	0,26	5 202,90	0,24	1 421	27,32
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-49 528,28	-1,93	-74 041,90	-3,46	24 513	33,11

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57 687,62	2,26	70 859,61	3,32	-13 172	-18,58
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 433,39	0,10	3 242,95	0,15	-809	-24,94
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	60 121,01	2,35	74 102,56	3,47	-13 981	-18,86
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70,00	0,00			70	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 117,80	0,08	2 166,09	0,10	-49	-2,25
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 187,80	0,09	2 166,09	0,10	21	0,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	57 933,21	2,27	71 936,47	3,37	-14 003	-19,46
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 763 793,60	108,11	2 471 820,68	115,75	291 973	11,81
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 755 388,67	107,78	2 473 926,11	115,84	281 462	11,38
RÉSULTAT NET	8 404,93	0,33	-2 105,43	-0,09	10 509	499,24
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	16 036,14	0,63	14 303,32	0,67	1 733	12,12
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 276 959,73 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 404,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Pour les entrepreneurs en perte, des abandons de créances sont constatés (à condition d'avoir une créance, note de dépenses non remboursée par exemple). Pour les entrepreneurs concernés, une reconnaissance de dettes, avec clause de « retour à meilleure fortune », a été signée autorisant la compensation de la dette par la créance certaine et liquide que l'entrepreneur détient sur son activité. Le montant abandonné au 31/12/2024 est comptabilisé dans un compte de produit exceptionnel (771800) pour 57 617 euros. » .

Certaines activités de la coopérative ont provisoirement dégagé, à la clôture de cet exercice, des résultats déficitaires. Le mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'une activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ce déficit.

En conséquence, par dérogation au principe comptable d'indépendance des exercices et pour conserver l'image fidèle des comptes, les résultats déficitaires dont il est fortement probable qu'ils seront récupérés au cours du prochain exercice, sont assimilés à des salaires constatés d'avance et ont été comptabilisés à l'actif du bilan au compte 428710 pour un montant de 20 866 euros par le crédit du compte "transfert de charges" (79171).

Cette étape intervient après les abandons de créance effectués.

La subvention FSE/REGION 2024 a été comptabilisée à hauteur de 85% du montant notifié compte tenu notamment de l'absence de convention signée au 31/12/2024, soit 86 261 euros présents dans le compte 741000.

La subvention FSE/REGION 2023 n'ayant pas été intégralement perçue sur l'exercice 2024, elle reste comptabilisée en créances (compte 441) à hauteur de 70 926 euros. Le règlement devrait intervenir sur l'exercice 2025.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 000		1 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 000		1 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 223 599

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 200	190		3 390
Immobilisations corporelles	188 971	25 552	16 266	198 257
Immobilisations financières	21 661	291		21 952
TOTAL	213 832	26 033	16 266	223 599

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 141 478

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 467	733		2 200
Immobilisations corporelles	130 183	23 244	14 149	139 278
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	131 650	23 977	14 149	141 478

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	190	0	190	Non amortiss.
Fonds commercial	1 000	0	1 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorp	2 200	2 200	0	3 ans
Materiel industriel	87 120	56 110	31 010	de 4 à 5 ans
Agencement amenag. constructions	27 701	12 438	15 263	10 ans
Materiel de transport	42 795	41 742	1 053	de 1 à 5 ans
Materiel de bureau et inform.	32 344	23 039	9 305	3 ans
Mobilier	8 297	5 950	2 348	de 10 à 20 ans
TOTAL	201 647	141 478	60 169	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 560 527

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 113		9 113
Actif circulant & charges d'avance	551 415	551 415	
TOTAL	560 527	551 415	9 113

3.4 - Provisions pour dépréciation = 14 425

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	45 842		31 417		14 425
Comptes financiers					
Total	45 842		31 417		14 425

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 25 357

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 866
Disponibilités	4 491
TOTAL	25 357

3.6 - Charges constatées d'avance = 3 650

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 81 800

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3770	20,00	75 400
Titres émis ou variation du nominal	320	20,00	6 400
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4090	20,00	81 800

4.2 - Etat des dettes = 1 156 434

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	160 509	160 509		
Fournisseurs	181 465	181 465		
Dettes fiscales & sociales	701 513	701 513		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	85 399	85 399		
Produits constatés d'avance	27 547	27 547		
TOTAL	1 156 434	1 156 434		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 566 371

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 775
Dettes fiscales & sociales	559 595
Autres dettes	
TOTAL	566 371

4.4 - Produits constatés d'avance = 27 547

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 225
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	5 225

6.3 - Engagements donnés = 34 497

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	34 497
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	34 497

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		14 585		14 585
Montants de l'exercice		16 036		16 036
Sous-total		30 621		30 621

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		9 545		9 545
Entre 1 et 5 ans		24 408		24 408
A plus de 5 ans				
Sous-total		33 953		33 953

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		544		544
A plus de 5 ans				
Sous-total		544		544

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		65 118		65 118

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 25 357

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	20 866
Trop paye cape a reporter(428710)	20 866
Disponibilités :	4 491
Interets a recevoir(518700)	4 491
TOTAL	25 357

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 650

Charges constatées d'avance	Montant
Frais déplacements d'avance(486625)	850
Tickets restos d'avance(486647)	2 800
TOTAL	3 650

8.3 - Charges à payer = 566 371

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 775
Frss factures non parvenus(408102)	6 775
Dettes fiscales et sociales :	559 595
Dettes prov. pour congés a pay(428200)	65 709
Salaires a payer(428600)	145 722
Interessement a payer(428610)	70 371
Remuneration a reporter(428620)	209 218
Charge sociales / c.payes(438200)	18 505
Charges / salaires a payer(438600)	34 437
Taxe formation a payer(438620)	292
Adessat(438621)	139
Taxe apprentissage a payer(438630)	2 247
Csg et forfait social sur interresse(438660)	7 559
Taxe sur les salaires a payer(448600)	5 396
TOTAL	566 371

8.4 - Produits constatés d'avance = 27 547

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constataees d'avance(487000)	27 547
TOTAL	27 547